



⇒ **DONS DE JOUR DE REPOS POUR ENFANT GRAVEMENT MALADE : LE DECRET EST PARU**

⇒ **ELECTIONS CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur Et de la Recherche)**

⇒ **TELETRAVAIL : VERS UN DECRET D'APPLICATION**

---

## **DONS DE JOUR DE REPOS POUR ENFANT GRAVEMENT MALADE : LE DECRET EST PARU**

Le décret permettant à un agent public civil le don de jour de repos à un autre agent public parent d'un enfant gravement malade est paru au journal officiel, mesure en vigueur dans le secteur privé depuis 2014.

La CFDT a voté en faveur de ce texte au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP), en regrettant que sa proposition d'un abondement de l'employeur n'ait pas été retenue.

Les principaux points à retenir :

- L'agent donneur et le parent bénéficiaire par tout agent public civil, fonctionnaire ou contractuel
- Le donneur et le bénéficiaire doivent relever du même employeur
- Le donneur doit conserver au moins vingt jours de congés légaux
- Le don est anonyme et définitif après validation
- Le bénéficiaire peut acquérir jusqu'à 90 jours maximum par enfant et par an
- Le bénéficiaire peut cumuler congés annuels et jours de repos donnés et sa durée d'absence peut, par dérogation, excéder la limite des 31 jours consécutifs.

Cette mesure est applicable dès maintenant à l'INRA

Pour plus de détails sur ce décret, nous vous invitons à vous rapprocher de votre section locale CFDT et de ses représentants.

## **ELECTIONS CNESER**

La CFDT remercie les personnels de lui avoir à nouveau renouvelé leur confiance.

Ainsi à l'INRA, les résultats des élections au CNESER placent la CFDT en 1<sup>ère</sup> position chez les chercheurs (34,70 %) comme chez les ITA (36,11 %), avec une participation moyenne de 40,69 %.

A l'échelle de l'ensemble du collège des EPST (CNRS, IRD, IFSTTAR, INRA, INRIA, INSERM, IRSTEA, INED), la CFDT arrive en seconde position chez les chercheurs (26,79 %) comme chez les ITA (27,86 %).

Plus en détail, la CFDT se classe en 2<sup>ème</sup> position dans tous les EPST, hormis INRA, chez les chercheurs. Elle se classe en première position au CNRS, à l'IRD et à l'INSERM et en seconde position à l'INRIA et à l'INED chez les ITA.

Ces résultats confortent la représentativité de la CFDT auprès des personnels, en dépit d'une participation moyenne de près de 31%.

Vous pouvez compter sur la CFDT pour la promotion d'une recherche et d'un enseignement collaboratifs, pour une révision de la répartition et des modes d'attribution des crédits aux établissements et pour le développement d'un modèle de recherche à la dimension internationale articulée et affirmée.

La CFDT vous communiquera la liste de ses représentants dès que les résultats globaux seront validés.

## **TELETRAVAIL : VERS UN DECRET D'APPLICATION**

Le gouvernement envisage de publier un décret relatif aux conditions de mise en œuvre du télétravail dans les trois fonctions publiques.

Ce texte devrait s'appuyer sur les grands principes fixés par la loi de 2012 (relative à la simplification du droit et à l'allègement des démarches administratives), notamment :

- volontariat des agents après accord du chef de service ;
- possibilité pour l'agent de mettre fin au télétravail à tout moment ;
- prise en charge totale des matériels et de leur installation au domicile de l'agent ou dans un centre dédié ;
- jours obligatoires de présence dans le service.

La mise en place du télétravail devrait être soumise à l'avis du Comité Technique et du CHSCT compétent où pourraient être fixées les modalités pratiques.

La CFDT rappelle qu'elle est favorable à une mise en place du télétravail, négociée. Cette forme d'organisation du travail concerne, à priori, tous les personnels.

Elle estime que ce dossier ouvre des espaces de négociations au plus près des agents. Toutefois, elle prévient que le télétravail n'est pas une solution miracle aux restructurations actuelles ou à venir, et qu'il ne peut en aucun cas être imposé aux agents.

Des consultations sont déjà engagées, avec la perspective d'un projet à soumettre au Conseil Commun de la Fonction Publique (CCFP) au cours du mois de juillet.

La CFDT a rappelé au gouvernement qu'elle souhaitait prendre le temps de consulter ses instances avant tout engagement définitif.



**S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS**